



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° 2023/057

COMPLEXE SPORTIF  
Fourniture pour l'entretien des terrains  
Contractant : MEDAN

**Le Maire de la commune de St Ciers sur Gironde ;**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération n°2020-09-02 du 10 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire, notamment en matière de la commande publique,

Vu la nécessité d'entretien des terrains engazonnés,

Vu la proposition commerciale n° DC21364 établie par MEDAN (le Fournisseur) d'un montant de 3.454,57 € HT pour la fourniture de désherbant et de fertilisant.

## DÉCIDE

### Article 1 :

Est autorisée la signature du devis n° DC21364 avec :  
Médan - 75 avenue Antoune - 33300 EYSINES  
Montant de la prestation : 3.454,57 € HT soit 4.145,48 € TTC  
Crédits inscrits à l'article 6135 du budget primitif 2023 de la commune

### Article 2 :

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

### Article 3 :

La présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète de Blaye pour contrôle de légalité, et au comptable du SGC de St André de Cubzac. Il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :


Reçu en Préfecture le 26 MAI 2023

Publié ou notifié le

 - 1 JUN 2023

A St Ciers-sur-Gironde, le 24/05/2023

le Maire ,

 Pierre CARITAN.